



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

BUDGET 2022

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Prenez avis que lors de séances extraordinaires tenues le 9 décembre 2021, le conseil a adopté le budget pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024, sommairement détaillés comme suit :

SOMMAIRE DES RECETTES	
Taxes	22 299 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	530 000 \$
Autres recettes de sources locales	6 073 400 \$
Transferts	998 200 \$
RECETTES	29 900 600 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	
Administration générale	5 198 800 \$
Sécurité publique	6 949 800 \$
Transport	4 148 500 \$
Hygiène du milieu	4 863 100 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 021 300 \$
Loisirs et Culture	4 402 800 \$
Frais de financement	768 000 \$
Sous- total dépenses	27 352 300 \$
Autres activités financières	
Remboursement de la dette à long terme	2 629 000 \$
Affectations	
Surplus accumulé non affecté	(150 000) \$
Réserves financières, fonds réservés et montant à pourvoir dans le futur	(421 000) \$
Activités d'investissement	490 300 \$
Sous-total affectations	(80 700) \$
DÉPENSES	29 900 600 \$

Programme triennal des immobilisations 2022, 2023, 2024

	sans subvention	avec subvention et utilisation des excédents
Année 2022	15 145 000 \$	4 320 000 \$
Année 2023	9 525 000 \$	3 345 000 \$
Année 2024	7 450 000 \$	3 110 000 \$

Donné à Deux-Montagnes, ce 10 décembre 2021.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques